

Nom et coordonnées
de l'artiste

N° d'ordre MdA :
N° SIREN-SIRET :

Nom et coordonnées du client

Date et lieu de la facturation

	Prix Unitaire	TVA (si l'artiste est soumis à la TVA)	Prix TTC
Description précise de la prestation effectuée ou de l'œuvre vendue.			€
TOTAL H.T. OU TOTAL BRUT			€

Total TVA (si l'artiste est soumis à TVA)			€
TOTAL TTC			€
OU « TVA non réclamée en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts			

Précompte (si l'artiste pratique ce système) (le détail du précompte n'est pas obligatoire)			
Cotisation maladie veuvage	0,85% du total brut		€
CSG	7,50% du total brut		€
CRDS	5,25% du total brut		€
TOTAL précompte (à adresser à La Maison des Artistes)			€

Contribution diffuseur (si le client est soumis à cette contribution)			
Contribution diffuseur = 1% du montant brut			€

Mentions particulières
(date limite de paiement, modalités de paiement, etc...)

Signature de l'artiste

Commentaire [MDA1]: L'artiste est soumis à TVA si son chiffre d'affaire annuel > à 32000€. Franchise de TVA jusqu'à 41 700€. Voir www.cnap.fr

Commentaire [MDA2]: Une certification de précompte doit être signée par le client et remise à La Maison des Artistes avec son règlement

Commentaire [MDA3]: Est diffuseur toute personne physique et morale qui rémunère un artiste ou prend un commission sur vente à l'exception des particuliers